

FORMATION SECURITE Incendie dans les Résidences Autonomies - 1 groupe par jour

Programme de formation établit conformément aux dispositions en vigueur article l6353-1.



En fonction des thématiques : Formation INTRA et/ou INTER entreprise
(dans votre établissement ou dans nos locaux)



Répondre aux obligations légales du code du travail et du code pénal

RÉFÉRENCE :

MOD_2020018
Date dernière édition : 15/11/2024

DUREE : 3 heures

EFFECTIF :

De 4 à 10

PUBLIC

Cette formation s'adresse à toute personne travaillant dans une résidence autonomie.

PRE-REQUIS

Aucun

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Validation par le centre de formation de l'analyse du besoin envoyée en amont de la formation.

FORMATEUR

Formateurs incendie sapeur pompier

ATTRIBUTION FINALE

Attestation de formation délivrée par LF FORMATION

DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise d'un livret de formation reprenant le contenu de la formation.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Cette formation a pour finalité de développer chez les participants l'esprit de prévention et de sécurité. A l'issue de la formation, les participants seront capables d'appliquer les consignes de sécurité spécifiques à votre établissement. Ils auront pris connaissance des méthodes et des moyens à mettre en œuvre afin d'intervenir sur un début d'incendie en respectant les règles de sécurité.

Ils devront avoir un œil critique sur les situations pouvant présenter des risques d'incendie sur leur lieu de travail.

Les participants devront être capables de mener à bien une éventuelle évacuation, avec une maîtrise des consignes de sécurité de votre établissement.

COMPETENCES DEVELOPPÉES :

- Reconnaître le signal sonore d'alarme incendie
- Identifier la zone d'un déclenchement d'alarme incendie sur le tableau SSI
- Connaitre les consignes de sécurité inhérentes à l'établissement
- Savoir effectuer un transfert horizontal
- Savoir mettre les résidents en sécurité
- Savoir utiliser les moyens de secours approprié de son établissement
- Passer un message d'alerte aux secours
- Savoir accueillir les secours extérieurs.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES :

APPROCHE PÉDAGOGIQUE :

Exposés interactifs

Démonstrations par le formateur

Mises en situation des stagiaires (scénarios avec enfumage de zone, exploitation du SSI et tableau de report, évacuation et mise en sécurité des résidents...).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Obligations légales du règlement de sécurité Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP). MS46 et les suivants, Articles U43, U47 et/ou J35,J39.

Votre registre de sécurité est renseigné à l'issue de la formation.

FORMATION SECURITE Incendie dans les Résidences Autonomies - 1 groupe par jour

Programme de formation établit conformément aux dispositions en vigueur article l6353-1.

PROGRAMME :

Une visite préalable de votre établissement par le formateur permettra d'adapter le programme de formation en fonction des spécificités de votre établissement.

PARTIE THÉORIQUE :

La prévention incendie dans les ERP de type U/J et Résidence Autonomie :

- Les retours d'expériences
- Les causes de départ d'incendie
- Les mesures de sécurité concrètes pour le personnel
- L'analyse des risques spécifiques dans les Etablissements Recevant du Public en fonction du type de l'établissement, l'étude des différents dispositifs concourant à la sécurité incendie dans un ERP
- Les modes et facteurs de propagation de l'incendie
- Rôle du personnel lors du déclenchement d'une alarme incendie jusqu'à l'arrivée des sapeurs pompiers (LA CHRONOLOGIE)
- L'alerte des secours
- L'attitude en cas d'incendie et la mise en sécurité des personnes
- Les moyens de secours

PARTIE PRATIQUE :

Démonstrations par le formateur et mises en situation des stagiaires :

- La reconnaissance des **dispositifs** concourant à la sécurité incendie de votre établissement
- L'exploitation du **Système de Sécurité Incendie** (SSI)
- Les **exercices** avec enfumage de zone (mise en situation des stagiaires)
- Le **dégagement d'urgence** d'une personne alitée
- Le rappel des **consignes Sécurité Incendie** de votre établissement
- La mise en sécurité des résidents – le **transfert horizontal**
- Démonstrations des **extincteurs**

EVALUATION :

Evaluation formative réalisée par le formateur au moyen de mises en situation.

Taux de réussite de cette formation : %

Taux de satisfaction de cette formation : 98%